

# Recommandations CERDM intérimaires covid-19 : Retraitement des dispositifs médicaux réutilisables

Version 1.0 du 23 mars 2020

**Note :** Les éléments de réponses présentés ci-dessous sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

- Le CERDM recommande aux établissements de soins de santé de suivre avec rigueur les bonnes pratiques usuelles en retraitement des dispositifs médicaux (RDM) et les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI), applicables pour les dispositifs médicaux (DM) réutilisables<sup>1: 2</sup> – incluant les dispositifs respiratoires et endoscopiques – exposés à un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 :
- S'assurer que les procédures de RDM de ces dispositifs sont conformes aux bonnes pratiques usuelles attendues (normes en vigueur et instructions des fabricants des DM) et que la formation du personnel est bien à jour.
- Respecter les normes en prévention et contrôle des infections (PCI), en santé et sécurité au travail ainsi qu'en hygiène et salubrité mises à jour pour la Covid-19 (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19>).
- S'assurer de l'application des pratiques de base usuelles en PCI par les travailleurs de l'URDM, incluant entre autres :
  - L'hygiène des mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydro alcoolique pour tous les travailleurs en temps opportun.
  - Tenue vestimentaire : vêtements de chirurgie à changer chaque jour ou immédiatement si souillés ou mouillés et nettoyés par le service de buanderie de l'établissement de santé.
  - Équipement de protection individuelle (ÉPI) pour la zone de décontamination : blouse de protection, gants d'un modèle adapté à la tâche, masque et protection oculaire ou écran facial imperméable, couvre-tête et couvre-chaussures.
  - Respecter l'ordre d'enfilage et de retrait de l'ÉPI.
- Notons que le port du masque N95 n'est pas requis. Cependant, il est important que les travailleurs respectent les bonnes pratiques en RDM, afin d'éviter de générer des bioaérosols, notamment lors.
- Du nettoyage : immerger complètement le DM dans une solution détergente.
- D'un nettoyage ultrasonique : garder fermé le couvercle de l'appareil pendant son fonctionnement.
- Lors du séchage des lumières : prendre des précautions pour minimiser la production de bioaérosols, par ex. : en entourant l'extrémité du DM avec un linge propre.

Dans le contexte d'un virus en émergence, le CERDM recommande par précaution de privilégier, lorsque possible, l'utilisation de dispositifs respiratoires à usage unique pour les patients infectés par ce virus.

<sup>1</sup> Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux. Retraitement des dispositifs médicaux critiques – Guide de pratique. 2014.

<sup>2</sup> Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux. Retraitement des dispositifs endoscopiques flexibles – Guide de pratique. 2014.

## Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM)

### AUTEUR

Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux

### RÉDACTRICES

Caroline Bernier, B. Sc.inf., conseillère scientifique  
Valérie Cortin, ing., Ph. D, conseillère scientifique spécialisée  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail,  
Institut national de santé publique du Québec

### AVEC LA COLLABORATION DE

Anne Kimpton, M. Sc., chef d'unité scientifique  
Suzanne Leroux, ICS-PCI, conseillère en soins infirmiers  
Najwa Ouhoumane, Ph. D., conseillère scientifique  
Jasmin Villeneuve, MD, médecin-conseil  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

Martin Kirouac, Ph. D., conseiller en technologies biomédicales  
Groupe Biomédical Montérégie, CISSS de la Montérégie-Centre

Richard Marchand, MD, microbiologiste infectiologue  
Institut de cardiologie de Montréal

Gilbert Pichette, MD, FRCP, microbiologiste infectiologue  
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

### MISE EN PAGE

Judith Degla, agente administrative  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

© Gouvernement du Québec (2020)